

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Evangère, LAFFITE-BULLIER
et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Le ministre des affaires étrangères a adressé
la circulaire suivante aux agents diplomatiques
de l'Empereur :

« Paris, 18 octobre 1862.

« Monsieur, en prenant possession du poste
auquel l'Empereur a daigné m'appeler de nou-
veau, je crois utile de vous dire en peu de mots
dans quel esprit j'ai accepté la mission qui m'est
confiée. Je n'ai pas besoin de revenir avec vous
sur les actes et les démarches antérieurs du gou-
vernement impérial dans la question romaine.
Sa Majesté a toutefois manifesté plus particu-
lièrement sa manière de voir par une lettre adressée
à mon prédécesseur, et que le *Moniteur* du 25
septembre dernier a rendue publique.

« Ce document résume la pensée de l'Empe-
reur avec une autorité que tout commentaire ne
pourrait qu'affaiblir; et je ne saurais mieux faire
que de m'y référer aujourd'hui. Dans toutes les
phases par lesquelles la question a passé depuis
treize ans, la constante préoccupation de Sa
Majesté, ainsi qu'elle a elle-même pris soin de
l'établir, a été de rapprocher les grands intérêts
qu'elle trouvait divisés, et plus ces dissentiments
ont acquis de gravité, plus l'Empereur a jugé
que son gouvernement devait s'efforcer de les
aplanir, sans toutefois rien sacrifier des princi-
pes qui ont été la règle permanente de ses réso-
lutions.

« La politique définie avec une raison si haute
et si impartiale n'a point changé. Elle reste ani-
mée des mêmes sentiments que par le passé pour
deux causes auxquelles elle a prodigué, dans
une égale mesure, les témoignages de sa sollici-
tude. La question romaine touche aux intérêts
les plus élevés de la religion et de la politique; elle
soulève sur tous les points du globe les scrupules
les plus dignes de respect, et, dans l'examen
des difficultés dont elle est entourée, le gouver-
nement de l'Empereur regarde comme son pre-
mier devoir de se prémunir contre tout ce qui

pourrait ressembler de sa part à un entraîne-
ment, ou le faire dévier de la ligne de conduite
qu'il s'est tracée.

« Tel est le point de vue auquel je me suis
placé en acceptant le ministère des affaires étran-
gères. Je ne crois ni nécessaire, ni opportun
d'entrer, à cet égard, dans de plus longs déve-
loppements. Il me suffira de vous avoir indiqué
sommairement l'ordre d'idées dans lequel je me
propose de puiser mes propres inspirations pour
remplir les intentions de l'Empereur. Invariable-
ment fidèle aux principes qui l'ont guidé jus-
qu'ici, le gouvernement de Sa Majesté continuera
de consacrer tous ses efforts à l'œuvre de concilia-
tion qu'il a entreprise en Italie, en y travail-
lant avec tout le sentiment de la difficulté et de
la grandeur de la tâche, sans découragement
comme sans impatience.

« Agrérez, etc. » DROUYN DE LHUYS. »

La *Gazette* de Turin dit, au sujet de la cir-
culaire de M. Drouyn de Lhuys, que la politique
tracée dans la lettre de l'Empereur du 20 mai,
n'a pas changé. La *Gazette* rappelle les passages
de cette lettre les plus favorables à l'Italie.

Le journal *l'Italie* ne croit pas que l'Empereur
veuille fermer le chemin de Rome aux Italiens.
L'Empereur veut peut-être gagner du temps pour
l'accomplissement de quelque projet qui occupe
sa pensée. — Havas.

Nous recevons d'Italie les nouvelles suivantes :
Le cabinet de Turin est aujourd'hui dans une
grande perplexité. Il fait dire aux journaux de
l'Italie qu'il n'y a rien de changé dans la situation,
et il sait, par les dépêches de son représentant à
Paris, que c'est le contraire qui est vrai; il an-
nonce partout que de nouvelles démarches vont
être faites auprès du saint-siège, tandis qu'il
s'attend à ce que l'on agisse sur lui, en l'invitant
avant tout à se prononcer sur ses intentions
à l'égard de Rome.

Les Chambres se réuniront vers le milieu du
mois de novembre, à Turin. Plusieurs ministres
avaient demandé que la convocation ait lieu vers

le 5, mais M. Ratazzi a insisté pour la faire éloi-
gner, parce qu'il veut, avant la réunion du Parle-
ment, connaître les instructions qui seront
données à M. le comte de Sartiges, successeur
de M. Benedetti.

On se préoccupe beaucoup de l'état de Gari-
baldi. Deux médecins célèbres, qui l'avaient vu
précédemment, ont été de nouveau appelés au-
près de lui. Ils déclarent qu'ils pensent aujour-
d'hui que la balle est restée dans la blessure. La
goutte a produit une enflure persistante et très-
douloureuse, et on craint des accidents graves.

L'affluence des visiteurs est toujours consi-
dérable au Varignano. Parmi eux, les Anglais sont
en très-grande majorité. (La France).

Une lettre de Londres, du 20, nous transmet
les informations suivantes :

Le conseil de cabinet, qui se réunira le 25, doit
s'occuper, d'une manière toute particulière, de
la question américaine.

Les documents reçus dans la capitale établis-
sent d'une manière positive que les meetings ga-
ribaldiens n'ont exercé aucune action sérieuse
sur l'opinion publique. Le gouvernement, voyant
qu'ils ont échoué, n'en tiendra aucun compte.

La nomination de M. Drouyn de Lhuys a pro-
duit une excellente impression. Le cabinet paraît
disposé à ne lui faire aucune opposition dans la
question romaine et à garder, quant à présent,
la neutralité.

Malgré les nombreux arrivages d'or qui ont eu
lieu tous les jours, la réserve de la Banque d'An-
gleterre continue à diminuer. Les comptes ren-
dus de cette semaine accusent une diminution
de 317,896 livres sterling.

Un grand nombre de confessions religieuses
préparent, en faveur de la paix, des adresses
qu'elles se proposent d'adresser à leurs frères et
coréligionnaires en Amérique. (Idem.)

Grâce aux mesures efficaces prises dans Hyde-
Park par la police et les autorités militaires, il
n'y a pas eu dimanche dans tout le cours de la
journée le moindre signe qui indiquât un rassem-

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

Edmée reçut le billet et lut ce qui suit, avec une émo-
tion que l'on comprendra :

« Ma tante,

« J'ai parlé à M. Valentin. Il s'est rendu aux raisons
que je lui ai données et qui sont celles que vous m'avez
fournies. Il a tout de suite fait descendre ses effets, afin,
a-t-il dit, de me permettre d'emménager ce jour même.
En attendant qu'il ait trouvé une pension, il a fait porter
sa malle chez un voisin : Pierre Lebertre, le cordier...
Ah! ma tante, je ne vous le cacherai pas, en voyant cela,
les larmes m'en venaient aux yeux.

Votre nièce qui vous aime,
JEANNE.

— Ah! nourrice! nourrice! quel malheur...
— Ce n'est pas ma faute, ma fille.
— Mon Dieu!... Il ne faut pas qu'il parte, nourrice.
— Mais il est parti, mon enfant.
— Eh bien! alors, il faut qu'il revienne, entends-tu,
nourrice... Il le faut! il le faut... Ah! ciel! penser

que je suis cause qu'il quitte ta nièce, qui a pour lui les
soins d'une mère... Je ne m'en consolerais pas, vois-tu,
nourrice...

— Hélas!

— Que faire, nourrice, que faire? conseille-moi...
Voyons, toi, qui as des cheveux blancs, — toi, qui as de
l'expérience, — toi, qui connais la vie...

— Que veux-tu que je te dise, ma fille?

— Cherche dans ta tête.

— Je cherche et ne trouve rien.

— Ah!... et le temps passe! et chaque minute qui
s'écoule rend le retour plus difficile... Bientôt, il sera
devenu impossible... Ah! vois-tu, nourrice, si M.
Planterose ne revient pas chez ta nièce, — je me connais,
— je suis capable...

— Mon enfant...

— Tu n'as peut-être pas long-temps à me voir sur la
terre...

— Cruelle enfant.. Parler de mourir à sa vieille
nourrice...

— Oh! j'ai tort... pardonne... Nourrice, trouve un
moyen...

— Il faudrait être sorcière, ma fille, et je ne le suis
pas...

— Tu le peux si tu le veux.

— S'il n'y avait que la volonté...

— La volonté fait tout.

— J'ai trouvé!...

— Vois-tu! je te le disais bien.

— Ça serait trop long à t'expliquer — et trop difficile,
car je ne me l'explique pas bien moi-même; mais je vas
ruminer ça en route... Au revoir.

— A bientôt. Ah! nourrice, tu es la perle des nour-
rices.

— C'est bon, flatteuse.

— Va et reviens vite, car je vais compter les minutes
où tu vas être absente.

Et la bonne vieille reprit le sentier conduisant à la
demeure de la Jeanne. Mais, au lieu de se rendre di-
rectement chez sa nièce, elle crut devoir passer par la
maison de Pierre Lebertre, dont elle connaissait particu-
lièrement la femme, connue dans le village sous le
nom de la grande Madeleine.

Elle trouva celle-ci chez elle, et la conversation sui-
vante s'engagea entre les deux femmes :

— Bonjour, Madeleine.

— Bonjour, la mère Marie.

— Et la santé?

— Comme vous voyez.

— Vous avez le teint frais comme une pomme d'api.

— Oh!

— Il n'y a pas de : oh! C'est la pure vérité.

— Qu'est-ce qu'il y a pour votre service?

— Je vais vous dire... On vous a apporté une malle

blement; le parc offrait aux promeneurs ordinaires son aspect accoutumé. Toutefois, il y avait comme dimanche dernier autour du parc, le même déploiement de troupes et d'agents de police. — Havas.

Les meetings garibaldiens paraissent avoir terminé leur carrière à Londres. Le dernier, dont parlent les journaux anglais, a été, ou mieux, aurait pu être tenu devant Park-Gate. Des affiches apposées sur les murs de Greenwich et de Deptford l'avaient annoncé à l'avance. A l'heure indiquée, un nombre considérable de garibaldiens et d'Irlandais étaient réunis, et peut-être l'affaire de Hyde-Park eût-elle recommencé, mais la sagesse de quelques citoyens, une réelle indifférence de la part de la foule, et enfin une pluie abondante ont dissipé le personnel de ces mascarades politiques indignes d'un grand peuple, et qui, il faut l'espérer, ne se renouvelleront plus.

(La France.)

On écrit de Varsovie, que l'ukase concernant l'émancipation politique des juifs est en voie d'exécution. Ce décret a été accueilli avec satisfaction par la Pologne. On y voit la ferme détermination de l'empereur d'entrer dans la voie des réformes.

(Idem.)

Le *Journal de Dresde* dément l'assertion de la *Gazette des Postes*, de Francfort, relative à un prétendu changement dans les dispositions du gouvernement Saxon au sujet du traité de commerce avec la France. Le *Journal de Dresde* appuie son démenti sur les documents officiels qui ont été publiés à l'occasion du traité. — Havas.

On nous écrit de Stuttgart, le 19 octobre, que S. M. le roi de Wurtemberg vient de prendre la résolution de partir au commencement du mois de novembre prochain pour Nice, afin d'y passer l'hiver.

La santé du roi est bonne, mais comme il a aujourd'hui quatre-vingt-un ans, son grand âge exige qu'il change de climat pendant la saison rigoureuse.

Le prince royal, qui a épousé une sœur de l'empereur Alexandre, se proposait de passer l'hiver à Saint-Petersbourg avec la princesse, mais la résolution soudaine, prise par le roi, sur l'avis de ses médecins, les oblige à renoncer à leur voyage en Russie pour rester à Stuttgart.

(La France.)

Le ministre de la marine et des colonies a reçu du contre-amiral Roze la dépêche suivante :

Saint-Nazaire, le 19 octobre 1862.

J'arrive à Saint-Nazaire par le paquebot la *Vera Cruz*, envoyé par M. l'amiral Jurien. Le capitaine de vaisseau Durand, de l'*Eylau*, m'a remplacé dans mon commandement de Vera-Cruz. J'ai quitté cette ville le 18 septembre, l'amiral Jurien y était arrivé le 5. Malgré les grandes difficultés de la route, la première colonne de zouaves, ayant un convoi de vivres à dos de mulet, était arrivée à Orizaba. Le colonel du 1^{er} zouaves avec un bataillon devait occuper la Soledad pour garder une passerelle établie par le génie

militaire sur Rio Jemmapa, et au moyen de laquelle les vivres arrivés sur la rive gauche dans les chariots venus de Vera-Cruz avaient pu être passés sur les chariots vides venus d'Orizaba.

Tant que la rivière ne sera pas guéable, les convois de voitures se feront en deux parties : de Vera-Cruz à Soledad, sur la rive droite à Orizaba, après avoir transbordé les vivres par la passerelle.

Les mulets de bât sont pour le moment les meilleurs moyens de transport, et on cherche à en recueillir le plus possible. La situation à Orizaba était satisfaisante, et il n'y avait eu rien de saillant. Zaragoza étant mort à Puebla du typhus, et son corps ayant été transporté à Mexico avec les plus grands honneurs, le général Ortega l'avait remplacé dans son commandement. A Vera-Cruz, on attendait au premier jour l'arrivée du général Forey; toutes les dispositions étaient prises pour le prompt débarquement des troupes et du matériel.

Le 19 septembre, à une journée de la Vera-Cruz et par beau temps, j'ai rencontré le *Turenne*, l'*Yonne* et le *Chaptal*. J'ai communiqué avec le général Forey, qui a remis des dépêches pour la France. La santé générale était parfaite sur ces bâtiments. Les vaisseaux la *Ville de Bordeaux*, la *Ville de Lyon*, le *Tilsitt*, le *Duquesne*, le *Tourville* et le transport l'*Ardèche* étaient partis de la Martinique le 26 et 28 septembre pour la Vera-Cruz. Le *Saint-Louis*, ayant à bord le général Bazaine, le *Navarin* et l'*Eure*, sont partis le 30. Le 1^{er} octobre, j'ai laissé à la Martinique le *Souverain*, l'*Allier*, la *Cérés* et la *Mayenne*. La santé générale est parfaite parmi les hommes et les animaux.

(Moniteur.) Contre-amiral Roze.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Le maréchal ministre de la guerre a reçu du général comte de Lorencez des dépêches en date du 5 septembre. Ces dépêches n'ajoutent aucun détail important à ceux que contient le rapport du contre-amiral Roze. Le général Forey était attendu à la Vera-Cruz; l'ennemi ne s'est montré sur aucun point.

FAITS DIVERS

On annonce que le conseil d'Etat s'occupera vendredi de la question de la liberté de la boulangerie. L'Empereur présidera, dit-on, cette séance solennelle.

L'Empereur a remis à M. le comte Kisseleff, comme témoignage particulier de sa haute estime, au moment où il quitte l'ambassade de Russie, les insignes en diamant de la Légion d'Honneur.

On se rappelle que M. le comte Kisseleff avait reçu déjà le grand cordon de la Légion d'Honneur des mains de l'Empereur, le 10 mai 1859, le jour où Sa Majesté partit pour la campagne d'Italie.

On lit dans le *Constitutionnel* : Nous comprenons que les feuilles anglaises critiquent avec plus ou moins de bienveillance la conduite politique de l'Empereur, parce que, d'après la Cons-

titution, le Souverain en France est responsable de ses actes; mais comment concevoir leurs attaques contre l'Impératrice qui n'a aucune part à la direction des affaires? S'il plaisait aux journaux français de critiquer la Reine d'Angleterre, les journaux anglais allégueraient avec raison que les ministres seuls sont responsables et que toute récrimination de ce genre est injuste. Libre à la presse d'envelopper les personnages politiques dans ses interprétations malveillantes, cela se comprend jusqu'à un certain point. Ce qui est inadmissible et digne du mépris de tous les gens de cœur des deux pays, c'est de ramasser dans la fange de Paris les calomnies les plus ignobles pour les offrir à ses lecteurs. — Le *Daily News* a été rechercher nous ne savons quelle histoire absurde à propos d'un collier rapporté de Chine à l'Impératrice par le général de Mautauban et qui aurait produit autant de scandale que le fameux collier de Marie-Antoinette. Nous sommes vraiment honteux pour nos voisins, d'être obligé de descendre à la réfutation de semblables diatribes. Qu'il nous suffise pour l'édification du *Daily News* de déclarer que le collier rapporté de Chine par le général de Mautauban, et vu par toute la société de Paris, est seulement curieux sous le rapport de l'art et n'a aucune valeur intrinsèque. S'il en avait eu une, l'Impératrice ne l'aurait pas plus accepté qu'elle n'accepta, à l'époque de son mariage, le collier de 700,000 fr. que lui offrit la ville de Paris et dont elle pria le conseil municipal de consacrer le prix à la création d'une maison d'éducation destinée aux enfants pauvres.

— On écrit de Bruxelles :

S. M. la reine d'Angleterre, arrivée samedi matin au château de Lacken, en est repartie mardi. Le séjour que la reine vient de faire en Allemagne a été très-favorable à sa santé.

S. A. R. le duc de Brabant va partir pour l'Afrique, où il sera rejoint par l'archiduc Maximilien, son beau-frère.

La Cour de cassation a décidé, le 15 février 1862, que le défaut d'éclairage d'une voiture circulant la nuit, sur les routes, constitue un fait imputable au conducteur même; fait qui ne peut être excusé par des circonstances non prévues par la loi.

La signification légale de la nuit comprend tout l'intervalle de temps qui s'écoule du coucher au lever du soleil; dès lors, le juge de police, saisi d'une contravention pour défaut d'éclairage pendant la nuit, ne peut acquitter le prévenu en se donnant le droit d'apprécier le temps de nuit, si la contravention a été constatée dans l'intervalle de temps légalement réputé temps de nuit. (Arrêt de la Cour de cassation du 20 février 1862.)

Une dépêche télégraphique venue de Gibraltar annonce que le second du *Sumter* a assassiné son capitaine à Gibraltar. Il a avoué son crime et il est arrêté.

La marée manque complètement depuis deux jours à Paris par suite de l'état de la mer qui ne souffre pas le plus fort navire dans la Manche, ni dans la mer du Nord de nos côtés.

Pour faits divers : P. GODET.

tantôt?

— Oui, la malle de M. Valentin... la voici. Est-ce qu'il va cesser de manger chez la Jeanne? Non pas que cela me regarde; mais c'est l'histoire de parler!

— Sans doute... car on sait que vous n'êtes pas curieuse, Madeleine, et vous faites une belle exception parmi notre sexe (permettez-moi de vous le dire et de vous en féliciter!) car il y a des femmes, véritablement, que ça passe les bornes!

— Ah! ça, c'est vrai, sans nommer personne.

— Pour en revenir à M. Valentin...

— Je vous écoute.

— Vous savez que ma nièce s'était engagée à le nourrir et à le loger, pour 45 francs, par mois?

— J'ai appris ça.

— Mais la pauvre fille s'est bien vite aperçue que c'était trop peu, au prix où sont la viande et les légumes, qu'on ne peut pas en approcher!

— C'est bien vrai.

— Or donc, elle a demandé dix francs d'augmentation à M. Valentin, qui, paraît-il, ne serait pas disposé à les lui donner, et aurait pris la résolution de se pourvoir ailleurs. Comme s'il n'y avait pas moyen de s'arranger!

— Pour s'arranger, il faut être d'accord.

— Non, puisqu'il s'agit de s'y mettre.

— Alors comment l'entendez-vous?

— J'entends qu'en y mettant l'un et l'autre du sien, c'est un moyen certain de s'arranger... Pour moi, je propose de couper la paille en deux.

— C'est une idée.

— Vous tenez de la corde?

— Oui. Je puis vous en prêter une.

— Un cordier ne doit pas prêter sa marchandise.

— Au fait, comment vivrait-il?

— Retenez bien le conseil.

— Il a du bon... Cette corde vous convient-elle?

— Oui. Combien?

— C'est huit sous.

— En voici dix.

— Je ne vais pas avoir à vous rendre...

— Les deux sous seront pour faire dire un évangile à votre chérubin.

— Merci pour lui!

— Ce gamin est gentil comme un ange.

— Vous êtes bien honnête.

— Vous devriez l'habiller en petit saint Jean, à la Fête-Dieu.

— Ça serait de la dépense.

— De la dépense! une peau d'agneau, voilà tout.

— Cela coûte cher.

— Je me charge de lui en procurer une, à ce chérubin. Je sais où il y en a, qui ne coûtent pas cher.

— Chez M. Delapalme?

— Oui. Je lui en demanderai une et il ne me la refusera pas.

— Le fait est que ce costume devrait bien aller à mon Pierre.

— Je crois bien. Nous reparlerons de ça.

— Que voulez-vous faire?...

— Des bretelles à cette malle.

— Des bretelles!

— Oui... C'est plus facile à porter sur le dos.

— Vous voulez emporter cette malle?

— L'emporter, non! la ramporter...

— Vous pensez que M. Planterose?...

— Je prends tout sur moi.

— C'est différent.

— Veuillez m'aider à me charger. Là! bien, merci.

— Vous n'arriverez jamais.

— Pardonnez-moi. Cette malle est légère comme une plume.

— Légère! Mon homme en avait sa charge.

— C'est qu'il n'a pas l'habitude de porter des fardeaux.

Et la mère Marie, ayant pris congé de la grande Madeleine, s'achemina vers la maison de Jeanne, la malle de Valentin sur le dos.

C'était à la fois une scène comique et touchante que de voir cette bonne vieille, courbée sous cette lourde malle et la figure toute rayonnante du stratagème dont

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que cette année, à cause de la solennité de la fête de la *Toussaint*, le marché qui devrait se tenir le samedi 1^{er} novembre, se tiendra le vendredi 31 octobre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 octobre 1862.
Le Maire, CHEDEAU, adj.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les correspondances de Rome du 18 portent que le Pape est rentré dans sa capitale et qu'il a été accueilli par de vives acclamations. Le général Girandon retourne en France. Le général de Montebello, qui reste à Rome, a renoncé à demander de nouveaux locaux pour ses troupes. Les lettres de Naples disent que Mgr Cenatiempo s'est évadé dans une malle d'osier. Le gardien-chef de la prison, mis en état d'arrestation, a avoué sa complicité. On assure que Mgr Cenatiempo n'a pu trouver asile à bord des bâtiments anglais qui sont dans la rade et qu'il est resté caché à Naples. Une perquisition a eu lieu dans les bureaux du journal libéral *Il nomade*.

Turin, 21 octobre. — La *Discussione* annonce que le roi recevra jeudi la députation chargée de présenter le cadeau de nocces envoyé par les Romains à la reine de Portugal.

New-York, 11 octobre. — Une grande bataille a eu lieu à Perrysville, dans le Kentucky, entre les troupes commandées par le général Bragg et celles du général Buell. Les fédéraux disent avoir remporté une victoire décisive. — Havas.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE,

Suivant acte passé devant M^e AUMONT-THIÉVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS :

MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien à Rouen;

JOLY, constructeur à Argenteuil (Seine-et-Oise);

A. N. GODEAUX, officier de la Légion d'Honneur, ancien Secrétaire-Général de la Préfecture de police;

Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C^{ie} du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

Emission de 2,000 actions de 500 fr.

(Pour les détails, voir à la 4^e page).

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER, ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARBUEL et COTTEEAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôt dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se DÉFIER de imitations.)

VINAIGRE de toilette Cosmacéti,

Supérieur par son parfum et ses propriétés légitimes et rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs. (409)

ETAT-CIVIL du 16 au 30 septembre 1862.

NAISSANCES. — 16, Marie-Eugénie Chailloux, rue du Portail-Louis; — 18, Camille-Sophie Klein, rue du Collège; — Camille-Marie Bertrand, rue Beaurepaire; — 19, Félicité Vaillant, rue de l'Arsenal; — 20, Alexandre-Alexis Proust, quai de Limoges; — 22, Léon Perche, rue de Fenet; — 23, Marie-Augustine Brillouin, Ecole de Cavalerie; — 25, Alexandre Davoine, quai Saint-Nicolas; — 29, Victoire-Augustine Delumeau; — 30, Auguste-Pierre Fortier, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES. — 16, Jean-Baptiste Lochaber, jardinier, de Saumur, a épousé Louise Chenau, de Saumur; — Armand-Joseph Cailleau, tailleur de pierres, de Saumur, a épousé Marie Bellanger, couturière, de Saumur; — 22, Antoine Bernin, sellier, de Cormatin (Saône-et-Loire), a épousé Marie-Joséphine Unalserres, sans profession, de Saumur; — François Affre, brigadier de cavaliers de manège, de Saumur, a épousé Marie Para, couturière, de Saumur; — Adolphe Chailloux, menuisier en voitures, de Saumur, a épousé Louise-Marie Deveault, chapelier, de Saumur; — 23, Louis Ruault, journalier, de Saumur, a épousé Marie-Augustine Paré, domestique, de Saumur; — Auguste Caille, garçon marchand de chevaux, de Saumur, a épousé Rosalie-Marie Audiau, couturière de Saumur; — 29, René Coisin, cultivateur, de Varrains, a épousé Rosalie Bourgoin, sans profession, de Saumur; — 30, Adolphe Pelet, cordonnier, de Saumur, a épousé Marie-Augustine Brosse, couturière, de Saumur; — Louis Bichet, employé, de la Flèche, a épousé Lucile Gillet, employée, de Durtal; — Jean Duplex, cavalier de manège, à l'Ecole impériale de cavalerie, de Salie (Basses-Pyrénées), a épousé Marie-Arsène Mercier, domestique, d'Airvault (Deux-Sèvres).

DÉCÈS. — 18, Marie-Christine Dumas, sans profession, rue Saint-Nicolas, 19 ans; — Louis

Milon, au moulin de la Gueule-du-Loup, 5 ans; — 19, Marguerite Dezy, sans profession, 60 ans, veuve de Louis Gauthier; — 22, Anne Leroy, domestique, veuve Dugrip, à Sainte-Gemmes-sur-Loire, 67 ans; — Maxime Perrochon, soldat de 2^e classe à la 7^e section d'ouvriers militaires d'administration, Hôpital des Collinettes à Lyon, 24 ans; — René Béhu, jardinier, à l'hospice de la Providence, 70 ans; — 25, Michel-Rémi Chanlouineau, propriétaire, 65 ans; — 27, Louis-Victor Niderlender, rue de la Visitation, 3 ans; — Caroline-Sophie Moriceau, sans profession, à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, 17 ans; — 29, Louis-Armand Leconte, palefrenier, rue Saint-Nicolas, 60 ans; — Modeste Leroux, rue des Capucins, sans profession, 29 ans, veuve de Frédéric Clément; — Marie-Françoise Leguay, ancienne bouchère, à l'hospice de la Providence, 87 ans, veuve de Louis-Alexandre Buis; — 30, Marie-Rose Michelin, brigadier, maréchal-ferant, retraité, médaillé militaire, route de Varrains, 42 ans.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Les affaires sont restées circonscrites dans un cercle restreint, et le 3 p. 0/0, après s'être abaissé à 71-10 et avoir repris à 71 3/4, a fermé à 71-25.

Le 4 1/2 0/0 a monté de 98-75 à 100 fr., c'est-à-dire au pair, dans l'espoir d'une conversion obligatoire très-prochaine; mais on n'a pas tardé à penser que cette mesure, bien qu'arrêtée en principe, ne pouvait avoir lieu que dans un certain délai, et des réalisations de bénéfices ont fait redescendre ce fonds à 98 fr.

Les actions de la Banque de France sont en hausse de 15 fr.; le Crédit foncier estampillé a baissé de 3 fr.; le nouveau a haussé de 10 fr. Les actions des crédits immobiliers français et espagnol ont été de nouveau recherchées par suite de la plus-value du portefeuille de ces deux établissements, de l'importance prévue des dividendes et de la négociation d'emprunts municipaux qu'ils viennent, dit-on, d'obtenir à Paris et à Madrid.

Le marché des chemins de fer a été généralement faible et peu animé. L'ensemble des recettes n'est pas satisfaisant, comparativement à celles de la semaine correspondante de l'année dernière.

Il y a, par continuation, un courant d'affaires régulier et une bonne tenue sur le marché des obligations des chemins de fer français et étrangers.

Parmi les valeurs industrielles, les gaz ont fléchi de 1,410 à 1,395 pour l'ancien et 1,385 pour le nouveau. La compagnie Transatlantique a baissé de 645 à 636-25. On a remarqué la fermeté de la Compagnie Immobilière à 236-25, des ports de Marseille à 715, du canal de Suez à 480 et les Messageries impériales à 745. Cette entreprise vient d'inaugurer le service postal de l'Indo-Chine. Les actions de la Caisse générale des chemins de fer ont éprouvé un vif mouvement de hausse, dû à l'annonce de la convocation des actionnaires de cette société par son ancien gérant. — Dutil.

BOURSE DU 21 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 71 10
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 98 25.

BOURSE DU 22 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 71 40.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

elle venait d'user envers la femme du cordier.

Nous renouons à peindre l'étonnement causé par l'arrivée de la mère Marie chez sa nièce; grande eût déjà été cette surprise, si la Jeanne eût été seule à l'éprouver; mais il y avait chez elle quelqu'un, et qui? Valentin Planterose lui-même. — Valentin, qui était venu régler avec son hôtesse.

— Quoi! c'est vous, ma tante, s'écria la Jeanne.

— Que portez-vous donc là, mère Marie?

— C'est votre malle, monsieur Valentin.

— En effet. Mais elle était chez Pierre Lebertre.

— C'est bien vrai et c'est aussi là que l'ai trouvée.

— Ma tante... Ce que vous avez fait là... est grave.

— Veuillez, je vous prie, mère Marie, me donner le mot de cette énigme, car je vous avouerai que c'en est une pour moi.

— C'est bien simple, mon jeune monsieur, et vous allez me comprendre tout de suite, et la Jeanne aussi. Comment votre malle se trouvait-elle chez Pierre Lebertre?...

— C'est que je l'y avais fait porter.

— Et vous l'y aviez fait porter parce que la Jeanne, pensant qu'elle avait gagné ses rhumatismes dans la chambre où elle couche, vous avait exprimé l'intention d'occuper sa chambre haute et que, ne trouvant plus à coucher chez elle, vous ne pouviez continuer à y manger... Rien de plus cher que la santé, vous le savez,

monsieur Valentin. Je n'ai plus que Jeanne au monde; c'est vous dire que sa santé m'est précieuse, et que la croyant en danger, j'ai dû m'alarmer pour ma nièce. Mais, il y a une heure, en allant faire une commission dans le village (j'allais acheter du savon noir...), j'ai rencontré le grand médecin de Nonancourt, bien connu au Mesnil, où il a fait des cures superbes. Je lui ai parlé des rhumatismes de ma nièce et des craintes qui m'étaient venues qu'elle ne les eût gagnés à coucher dans le bas... Vous connaissez la chambre de ma nièce, lui ai-je dit; répondez-moi. — Vos craintes n'ont pas le sens commun, m'a-t-il répondu; et, si je ne vous savais une brave femme, je vous dirais que vous êtes une vieille folle! Humide, la chambre de la Jeanne! poursuivit-il; mais elle est saine comme une tasse d'argent...; mais une femme que j'ai connue, y est morte à cent deux ans et elle ne l'avait jamais quittée, cette chambre... Croyez-vous que cette femme soit morte de maladie, de rhumatismes gagnés par elle dans cette chambre? Ah! ah! ah! J'en rirai long-temps. — Etes-vous rassurée, maintenant? — J'étais rassurée, tout-à-fait rassurée; et j'ai rougi de mes sottes craintes, qui allaient vous forcer à chercher gîte ailleurs. J'ai appris, par hasard, ce qui s'était passé et suis courue chez Pierre Lebertre. Il était absent; mais sa femme était à la maison et ça suffisait. J'étais si honteuse de mes ridicules appréhensions que que j'ai fait à la grande Madeleine un conte bleu sur

votre départ. Je lui ai dit, je crois, que la Jeanne vous avait demandé de l'augmentation, que vous aviez trouvé ses prétentions exagérées et que je me chargeais d'arranger la chose. Et me voilà! Et vous nous ferez le plaisir de rester, monsieur Valentin? vous oublierez mes craintes ridicules, en faveur du sentiment qui me les avait inspirées et vous resterez avec nous, car je me considère comme de la maison... Tenez, monsieur Valentin, pour me prouver que vous me pardonnez, permettez-moi de vous embrasser, et toi aussi, ma Jeanne...

Et la bonne vieille sauta au cou du jeune homme et de sa nièce et les embrassa tous les deux avec effusion.

— Parle, ma fille; joins-toi à moi pour retenir ton aimable pensionnaire... Car c'est vrai, monsieur Valentin, que vous êtes charmant! Je ne parle pas des avantages de votre personne; mais des qualités de votre cœur; ce qui est bien plus solide; et, de ce côté-là, le ciel vous a bien partagé...

— Mère Marie, vous me confusonnez.

— Ça n'était pas mon intention, car mon avis est qu'on ne doit pas gâter les jeunes gens par des éloges qu'ils ne méritent point... Mais ça n'est pas là le cas...

(La suite au prochain numéro.)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX

Société en commandite, suivant acte passé devant M^e AUMONT-THIEVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS :

MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien à Rouen.
JOLY, constructeur à Argenteuil (Seine-et-Oise).

M. A. - N. GODEAUX, officier de la Légion-d'Honneur, ancien secrétaire-général de la Préfecture de police.

M. Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C^e du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise; GÉRANT.

ÉMISSION DE 2,000 ACTIONS DE 500 FRANCS.

Au moyen de la vapeur et à l'aide de l'HELICE MOBILE, système LACROIX, appliquées à des bateaux en fer de 225 tonneaux, les fondateurs ont résolu d'une manière absolue le problème de la navigation active sur les canaux. Par les expériences faites depuis deux ans sur les canaux du Nord, avec un des bateaux déjà construits et appartenant à la Société, on a acquis une vitesse de quatre kilomètres à l'heure, moyenne de la petite vitesse des chemins de fer, et les transports ont été effectués avec une économie de 60 0/0 sur le chemin de fer, et de plus de 25 0/0 sur les bateaux mis en usage jusqu'à ce jour.

Chaque bateau à hélice mobile fera annuellement de 12 à 15 voyages en moyenne, et la Compagnie, comme cela est constaté dès à présent, recueillera vingt-un pour cent de bénéfices.

Des traités convenus assurent le frêt de l'énorme mouvement des lignes qui vont être organisées. Les lignes du Nord, de l'Est, canaux de Bourgogne, du Midi, seront promptement mis en activité.

La houille, les cotons et autres marchandises seront transportées avec

à Paris, chez MM. L. LAUZE et C^e, banquiers, rue Chérubini, 4, au coin de la rue Sainte-Anne.

une économie dont l'industrie et le commerce n'avaient pas encore profité. Un des bateaux, le Progrès n^o 1, est amarré à Paris, au port Saint-Nicolas; le second est dans les chantiers de M. Joly, à Argenteuil, prêt à être lancé.

L'action de 500 fr. produit au souscripteur un intérêt de six pour cent payable par semestre, son remboursement dans une moyenne calculée sur la durée de la Société, et de plus une action de jouissance qui lui donne un droit dans la moitié des bénéfices nets de l'entreprise, alors même qu'il est remboursé.

Les honorables fondateurs de la Compagnie générale de Navigation sur les Canaux, pour se conformer à la loi, et pour la sécurité des Actionnaires, ont donné leur préférence à la constitution d'une Société en commandite, plutôt qu'à une Société civile, qui entraîne, et sans aucune limite, la solidarité de chaque souscripteur.

Un dixième des actions a été souscrit par les fondateurs.

La souscription publique est ouverte jusqu'au 31 octobre.

VERSEMENTS.

50 francs en souscrivant; 75 francs après la répartition; 75 francs contre la remise du titre négociable à la Bourse; et les 300 francs restants, au fur et à mesure des besoins de la Société, et sur l'avis publié par le Conseil de Surveillance.

Les statuts de la Société, notice, prospectus, tableau de l'organisation des services de la Compagnie, sont délivrés là où la souscription est ouverte.

Un avis ultérieur fera connaître la répartition qui sera faite au prorata des demandes.

(510)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BONNEFOND.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 20 octobre 1862, le sieur Jean-Simon Bonnefond, marchand de bois à Varennes-sous-Montsoreau, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Jules Picherit, membre du tribunal, a été nommé juge-commissaire de la faillite, et M. Fayet, comptable demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, (411) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASSEDOIT.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 20 octobre 1862, le sieur Jean-Baptiste Passedoit, constructeur-mécanicien demeurant à la Croix-Verte, commune de St-Lambert-des-Levés, près Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Constant Charbonneau, membre du tribunal, a été nommé juge-commissaire de la faillite et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, (412) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 20 octobre 1862, la société en commandite par actions, le Comptoir d'Escompte de Saumur, maison de banque, sous la raison sociale Arrault et C^e, dont le siège est à Sa-

umur et ayant M. Edouard Arrault pour gérant, a été déclarée en état de faillite ouverte.

M. Léon Besson, membre du tribunal, a été nommé juge-commissaire de la faillite et MM. Halleau, avocat, Guenois, greffier de simple police, et Daniel Fouquet, propriétaire, tous trois demeurant à Saumur, ont été nommés syndics provisoires.

Le greffier du Tribunal, (413) TH. BUSSON.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE BOIS

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 26 octobre 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans les bois de M^{me} FEUILLANT, situés sur la lande du Bellay, commune d'Allonnes, à la vente publique aux enchères de 267 stères ou 89 cordes de bois, 42 fournitures ou 3,360 mètres carrés et belles voliges et quantité d'arbres en grume, dépendant de la faillite du sieur MORICON, marchand de bois au Pont-Fouchard, commune de Baigneux, à la requête de M^e Kerneis, syndic de ladite faillite.

Pour faciliter les acquéreurs qui ne connaîtraient pas l'endroit où se trouvent les bois, on partira d'Allonnes à midi.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE OU PAR PARTIES,

UNE FERME,

Sise au bourg de la commune du Vaudebroy-Rillé,

Appartenant à M^{me} Cordeau, née Champneuf, d'une contenance de 10 hectares 2 ares 55 centiares.

S'adresser pour tous renseignements à M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay. (501)

Etude de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En totalité ou en détail et par lots, En l'étude et par le ministère de M^e COURTOIS, notaire à Brézé, Le dimanche 9 novembre 1862, à deux heures après midi,

LES IMMEUBLES

Dont la désignation suit :

1^o Un morceau de terre, nommé le Champ-Coudreau, situé commune de Saint-Cyr-en-Bourg, contenant 15 ares 50 centiares.

2^o Une pièce de terre, nommée le Champ-du-Coudreau, même commune, contenant 2 hectares 66 ares 55 centiares, divisée en six lots.

3^o Une autre pièce de terre, nommée le Champ-Jouin, commune de Chacé, contenant 79 ares 36 centiares, divisée en deux lots.

4^o Une autre pièce de terre, nommée également le Champ-Jouin, commune de Chacé, contenant un hectare 75 ares 50 centiares, divisée en 4 lots.

5^o Une autre pièce de terre, nommée le Buisson-Mercier, commune de Souzay, contenant 2 hectares 93 ares 94 centiares, divisée en 7 lots.

6^o Une autre pièce de terre, nommée la Pièce-du-Fossé-Guinault, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, contenant 2 hectares 49 ares 90 centiares, divisée en 9 lots.

7^o Quarante ares 20 centiares de terre, situés au clos Guignard, même commune.

8^o Vingt-quatre ares 42 centiares de terre, sis au Champ-de-la-Bonne, commune de Chacé.

9^o Quarante-quatre ares de terre, au Champ-des-Ruoux, commune de Chacé.

10^o Et 33 ares de pré, situé aux Prés-de-l'Abbaye, commune de Chacé.

Ces biens dépendent de la succession de M^{me} la marquise de Dreux-Brézé, douairière, et appartiennent

à M^{me} la marquise de Monteynard, à M. le vicomte Eugène de Dreux-Brézé et à M. le comte Edouard de Dreux-Brézé.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à cet effet à M. CAPELET, notaire honoraire à Moulins, mandataire des propriétaires, qui se trouvera au château de Brézé, les 6 et 7 novembre 1862.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e COURTOIS, notaire.

Administration des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS.

Le samedi 25 octobre 1862, à midi, dans le manège des écuyers de l'Ecole impériale de cavalerie, il sera procédé à la vente aux enchères de 53 chevaux réformés, provenant de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

On paiera comptant et 5 pour cent en sus.

Le Receveur des Domaines, (507) GIQUEL.

A CÉDER MAISON DE BLANC

A Saumur.

S'adresser à M. CORMERY. (500)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863, UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} Aubelle. S'adresser à M^{me} AUBELLE. (328)

COMPAGNIES D'ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRE L'INCENDIE, à Paris, 87, rue Richelieu.

MM. Mollay, } à Saumur, Haloppé, } rue Bodin, 22, agents pour l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Dablan-court. (491)

Saumur, imp. de P. GODET.